

## Procédure concernant les stages recherche pour les étudiantes et étudiants du doctorat en médecine

<b>Secteur responsable de l'application :</b>	Vice-décanat aux études médicales prédoctorales
<b>Ce document s'adresse à :</b>	Étudiantes et étudiants du doctorat en médecine

<b>ADOPTION (INSTANCE)</b>	<b>DATE</b> AAAA-MM-JJ	<b>RÉSOLUTION</b> (si applicable)
Comité de programme	2018-04-25	Sans objet

<b>AMENDEMENTS ET ABROGATIONS</b>	<b>DATE</b> AAAA-MM-JJ	<b>RÉSOLUTION</b> (si applicable)
Amendement - Comité de programme	2022-01-19	Sans objet

<b>DATE PRÉVUE DE RÉVISION</b>	2020-03
--------------------------------	---------

<b>HISTORIQUE</b>
-------------------

## Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE*	3
2.	OBJECTIFS*	3
3.	CHAMP D'APPLICATION*	3
4.	OBJECTIFS	3
5.	GÉNÉRALITÉS	3
6.	ADMISSIBILITÉ	4
7.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS*	4
7.1	Responsabilité de l'application*	4
7.2	Vice-décanat aux études médicales prédoctorales	4
7.3	Vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation	5
7.4	Responsabilité des intervenantes et intervenants	5
7.4.1	Personnes professeures chercheuses régulières et professeurs réguliers de la FMSS	5
7.4.2	Étudiantes et étudiants	5
8.	PROCESSUS D'ADOPTION ET D'AMENDEMENT*	6

\* Indique une rubrique obligatoire.

## 1. MISE EN CONTEXTE\*

Dans le but de soutenir le développement d'un esprit critique ou scientifique et, pour certains étudiants ou étudiantes, d'acquérir éventuellement une base solide en recherche, la Faculté de médecine et des sciences de la santé (ci-après « FMSS » ou « Faculté ») offre plusieurs opportunités de recherches concomitantes et complémentaire à la formation médicale prédoctorale.

## 2. OBJECTIFS\*

Le vice-décanat aux études médicales prédoctorales et le vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation ont développé cette procédure afin de faciliter la participation et de baliser les initiatives étudiantes en lien avec les stages de recherche.

## 3. CHAMP D'APPLICATION\*

Stages de recherche des étudiantes et étudiants du programme de doctorat en médecine.

## 4. OBJECTIFS

Un stage de recherche permet à une étudiante ou un étudiant au doctorat en médecine :

- de s'initier à la démarche scientifique en recherche fondamentale, en recherche en sciences de la santé ou en recherche clinique;
- de développer un esprit critique et scientifique;
- d'avoir la possibilité de participer à une présentation scientifique par affiche ou une présentation orale ou même de contribuer à la rédaction d'un article scientifique;
- de bonifier son relevé de notes officiel en obtenant la reconnaissance d'un ou de stages de recherche (1 crédit hors programme/stage);
- d'enrichir son *curriculum vitae*, par le biais de présentations scientifiques et de publications;
- de susciter son intérêt à poursuivre un cheminement en recherche en s'inscrivant à un programme conjoint M.D.-M. Sc. ou M.D.-Ph. D.;
- d'amorcer des travaux de recherche pouvant faciliter la réalisation d'un programme conjoint M.D.-M. Sc. ou M.D.-Ph. D. durant ses études médicales, et ce, dans les délais prescrits;
- d'augmenter ses chances d'obtenir un soutien financier facultaire ou provenant d'organismes externes lors d'une inscription à un programme M.D.-M. Sc. ou M.D.-Ph. D.

## 5. GÉNÉRALITÉS

Les stages de recherche fondamentale en laboratoire, de recherche en sciences de la santé ou de recherche clinique ont généralement lieu sous la supervision d'une personne professeure chercheuse de la Faculté de médecine et des sciences de la santé. Toutefois, il est également possible que le stage se déroule dans le cadre d'une collaboration reconnue avec une professeure ou un professeur d'une autre faculté de médecine canadienne ou d'une faculté partenaire d'un autre pays.

Un **soutien financier facultaire** peut être offert pour un certain nombre de stages de recherche répondant aux conditions émises par la Faculté. Pour être admissible à ce soutien, le stage d'une durée minimale de

quatre semaines doit se dérouler sous la supervision d'un membre du corps professoral régulier de la FMSS. Le stage doit offrir une expérience de recherche significative exigeant la production d'un rapport de stage ou une présentation par affiche scientifique. Ce rapport ou cette affiche scientifique comprend usuellement une description du projet de recherche, un déroulement de l'activité de recherche, les résultats, les retombées ainsi que l'atteinte des objectifs attendus pour le stage.

La reconnaissance d'un stage de recherche par un **crédit hors programme** du doctorat en médecine peut également être accordée selon les exigences de la direction du programme : respect des délais en lien avec l'inscription à l'activité hors programme, rédaction d'un rapport de stage avec la composante réflexive, obtention d'une attestation de stage et durée minimale de quatre (4) semaines. Ces stages reconnus peuvent se dérouler en dehors des sites de formation du doctorat en médecine.

## **6. ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissible à la reconnaissance d'un stage de recherche avec crédit hors programme ou à l'obtention d'un soutien financier facultaire, l'étudiante ou l'étudiant doit répondre aux exigences et prérequis suivants :

- avoir réussi un minimum de 40 crédits au programme de doctorat en médecine;
- avoir un dossier exempt de difficultés académiques significatives, notamment avoir réussi toutes ses activités pédagogiques et obtenu moins de deux (2) résultats « réussite avec avis de préoccupations (PR) » à des activités pédagogiques durant l'année académique concernée. Le respect de ce critère est essentiel à l'obtention d'un soutien financier facultaire;
- avoir un agenda libre d'examens ou d'activités pédagogiques pendant le stage;
- avoir l'appui de la direction du programme attestant l'absence de difficultés académiques significatives ou de manquement au professionnalisme.

## **7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS\***

### **7.1 Responsabilité de l'application\***

Le vice-décanat aux études médicales prédoctorales est responsable de l'application de la présente procédure.

### **7.2 Vice-décanat aux études médicales prédoctorales**

- Diffuser de différentes façons les opportunités de stages de recherche auprès de la clientèle étudiante.
- Participer à la présentation annuelle des opportunités de recherche.
- Mettre à jour l'intranet de l'offre de stages d'été hors programme.
- Informer la clientèle étudiante de la date limite d'inscription pour les stages d'été.
- Confirmer l'admissibilité des candidatures (S'assurer respect des exigences et prérequis).
- Informer le vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation des candidatures admissibles.
- Reçoit les attestations de stage dûment remplies.
- Collige et évalue les travaux exigés pour établir la réussite ou non de l'activité pédagogique hors programme au terme du stage d'été.

### **7.3 Vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation**

- Participer à la présentation annuelle sur les opportunités de recherche pour les étudiantes et étudiants du programme de doctorat en médecine.
- Solliciter annuellement les professeures et professeurs intéressés à recevoir des étudiantes ou des étudiants en stage et les inciter à proposer des projets de recherche.
- Préparer le répertoire de stages de recherche d'été de la FMSS et le diffuser à l'ensemble de la communauté étudiante.
- Gérer les demandes de soutien financier par la FMSS en collaboration avec les membres du corps professoral régulier de la FMSS (incluant ceux des sites délocalisés) œuvrant en sciences de la santé, en sciences fondamentales ou en pédagogie, qui accueillent les stagiaires.
- Collaborer à la production des attestations de stage d'été avec les personnes professeures chercheuses afin de répondre aux exigences du programme de doctorat en médecine pour l'octroi de crédits hors programme aux personnes étudiantes concernées.
- S'assurer que le milieu de stage est sécuritaire et que l'environnement est propice aux apprentissages, notamment que l'encadrement des stagiaires est approprié à leur niveau de formation et respecte les règles d'éthique en recherche.
- Contribuer, en collaboration avec les personnes professeures chercheuses, à la diffusion des résultats de la recherche (ex. : présentation à la journée scientifique de la FMSS).

### **7.4 Responsabilité des intervenantes et intervenants**

#### **7.4.1 Personnes professeures chercheuses régulières et professeurs réguliers de la FMSS**

- Informer le vice-décanat aux études supérieures de leur intention d'offrir un stage de recherche.
- Transmettre un résumé du projet de recherche avant la date limite.
- Postuler au concours d'octrois de soutien financier pour les stages d'été.
- Signer l'attestation de stage dûment remplie par l'étudiante ou l'étudiant.
- Appuyer l'étudiante ou l'étudiant dans la production d'une affiche scientifique ou du rapport de recherche.
- S'assurer que le milieu de stage est sécuritaire, que l'environnement est propice aux apprentissages et que l'encadrement des stagiaires est approprié à leur niveau de formation
- Respecter les règles d'éthique en recherche.

#### **7.4.2 Étudiantes et étudiants**

- Consulter le répertoire d'offres de stages d'été de la FMSS disponible au cours du mois de février de chaque année ([site Internet – Stages d'été de 1<sup>er</sup> cycle en recherche](#)).
- Effectuer des démarches personnelles auprès de personnes professeures chercheuses régulières de la FMSS qui seront appelées à superviser le stage.
- Collaborer avec la personne de la FMSS au concours d'octrois de soutien financier pour les stages d'été.
- Si opportun, effectuer des démarches personnelles auprès de personnes professeures chercheuses dans le cadre d'une collaboration reconnue par la FMSS ou d'une autre

faculté de médecine canadienne ou partenaire international. Pour être admissible à l'obtention d'un soutien financier de la FMSS, le stage doit être supervisé par un membre du corps professoral de la FMSS. Cependant, il peut quand même être reconnu par un crédit hors programme.

- Solliciter l'accord de la direction du programme pour toute autre proposition de stage de recherche hors faculté d'une durée minimale de quatre (4) semaines afin d'être admissibles au crédit hors programme.
- Répondre aux exigences de la [\*Politique d'octroi de soutiens financiers pour les stages d'été en recherche dans le cas de l'obtention d'un octroi de recherche.\*](#)
- S'inscrire avant la date limite aux stages d'été de recherche (MDA 100, MDA 200 ou MDA 300) d'un crédit hors programme du doctorat en médecine par stage.
- Réussir l'activité pédagogique MDA 100, MDA 200 ou MDA 300 pour obtenir le crédit associé.
- Prendre connaissance des informations liées aux stages d'été sur le site intranet du programme de doctorat en médecine : [https://usherbrooke.sharepoint.com/sites/fmss-prog-md/SitePages/stages\\_ete.aspx](https://usherbrooke.sharepoint.com/sites/fmss-prog-md/SitePages/stages_ete.aspx)

## **8. PROCESSUS D'ADOPTION ET D'AMENDEMENT\***

Cette procédure est adoptée et amendée par le comité de programme.